

RF Sous-Préfecture de Limoux
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/07/2023 011-211104005-20230713-DE_2023_019-DE

DE_2023_019

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 13 juillet 2023

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize juillet l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Christophe BEER, Robert FAURE, David RICHOU

Pour: 3

Représentés:

Contre: 0

Excusés: Mireille SANDRES, Florian BONNES, Cécile RAMOS, Christelle SAMRAY

Abstentions: 3

Absents:

Secrétaire de séance: Christophe BEER

Objet: CHOIX D'UN LOCATAIRE - DE_2023_019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la locataire actuelle du Presbytère a déposé en mairie un préavis de départ, elle quittera les lieux au plus tard le 31/08/2023. Il est donc nécessaire de choisir un nouveau locataire au vu des demandes reçues en mairie.

Faisant suite à l'installation d'un maraîcher sur la commune et à sa volonté de résider dans le village, Monsieur le Maire propose, sous réserve que les conditions de ressources soient respectées, que ce logement soit attribué à Monsieur PETIT Régis.

le Conseil Municipal décide :

- **De louer** cet immeuble à : M PETIT Régis.
- **De fixer** le montant du loyer et de le porter à 550.00 € (cinq cent cinquante euros) révisable annuellement selon l'indice de référence de loyer.
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

